



Guide du parfait organisateur

Septembre 2025

Vous envisagez organiser un événement pour soutenir la Fondation René-Verrier (FRV) ?



Nous pouvons vous aider !

Peu importe l'envergure de l'événement, il n'y a pas de petite ou de grande activité de financement. Tous les gestes comptent pour soutenir la mission de la FRV ! Votre soutien est essentiel pour nous afin de maintenir la gratuité de tous nos services pour la population de la MRC Drummond. Nous sommes parfaitement conscients des efforts requis pour organiser et animer une activité de levée de fonds pour nous. Qu'il s'agisse d'un spectacle bénéfice, un spaghetti, un souper, une course ou un tournoi sportif, les événements constituent une excellente manière de stimuler le sentiment d'appartenance à la communauté et de recueillir des fonds pour une cause qui vous tient à cœur.

Merci de nous choisir !

Ce document a été conçu pour vous supporter dans l'organisation de votre activité afin que l'expérience soit stimulante et réussie. Vous y trouverez également des suggestions d'activités pour votre levée de fonds. Ce n'est en rien une obligation mais ce sont des idées qui peuvent vous inspirer dans vos choix. Quand vous serez prêt à réaliser votre projet, vous pourrez vous rendre au www.fondationreneverrier.com/fondation et rendez-vous dans l'onglet « *Organiser mon activité* ». Suivez les instructions pour nous faire parvenir votre idée d'activité. Autrement vous pouvez communiquer directement avec nous par courriel à coordofrv@fondationreneverrier.com ou par téléphone au 819-477-3044 afin que nous puissions vous aider à nous aider !

Avant de commencer... il est important de savoir

- 1** Les jeux et loteries incluant les bingos, les tirages moitié-moitié et autres jeux de hasard exigent habituellement un permis. Pour plus d'information, consultez le site de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec à l'adresse internet www.racj.gouv.qc.ca.
- 2** L'organisateur (vous) avez la responsabilité d'obtenir tous les permis, licences et assurances requis pour votre activité de financement.
- 3** En cas de non respect de notre image ou de nos valeurs, la FRV se réserve le droit de retirer l'utilisation de son nom à tout moment et n'endossera aucun coût que cela pourrait entraîner.
- 4** Nous demandons à l'organisateur de remettre à la FRV l'argent récolté dès que possible, dans un délai MAXIMUM de 30 jours après l'activité, afin d'assurer une bonne gestion des dons.
- 5** Nous demandons également à l'organisateur de nous soumettre toutes les publicités de son activité (affiches, invitations, etc.) pour approbation, avant de les imprimer ou de les distribuer.
- 6** Si l'activité est annulée, il faut nous aviser au moins 1 semaine avant la tenue de celle-ci. Nous validerons alors avec vous votre stratégie de remboursement de vos donateurs et commanditaires.

Vous envisagez organiser un événement pour soutenir la Fondation René-Verrier (FRV) ?



Comment nous vous aiderons

*La **FRV** peut vous fournir l'aide suivante :*

- Des conseils généraux pour l'organisation de votre activité
- Faire l'émission des reçus pour fins d'impôt, si applicable (minimum de 20\$)*
- Promouvoir votre activité sur notre page Facebook
- Vous fournir nos logos officiels à utiliser dans toutes vos promotions APRÈS APPROBATION de la FRV (n'oubliez pas: affiches, billets, publicités Facebook, etc. doivent nous être soumis avant impression pour approbation de nos logos)
- Vous fournir du matériel (bannières, fanions, banque de dons, brochures, etc.)

Ce que nous ne ferons pas

*La **FRV NE PEUT PAS** vous fournir ce qui suit :*

- Du financement ou un remboursement pour les dépenses de votre activité
- Assurer la présence de notre personnel ou de nos bénévoles à votre activité
- Des permis pour les jeux et autres autorisations (ex. tirages, alcool, assurance)
- Des cadeaux, objets aux enchères ou autres prix

Les recus d'impôts... comment ça marche?

La Fondation René-Verrier est un organisme à but non lucratif, dûment autorisé à émettre des reçus pour fin de charité (reçus d'impôt). Notre politique interne prévoit l'émission de reçu d'impôt pour les dons de 20\$ et plus seulement aux personnes et entreprises qui ont fait un don sans recevoir de bénéfice en retour (sans visibilité).

ATTENTION: Une commandite n'est pas un don !

Il est important de bien comprendre les règlements concernant les reçus d'impôts avant de planifier et de promouvoir votre activité, et ce, afin de déterminer si vos participants seront éligibles à un reçu d'impôt. Selon l'Agence du revenu du Canada, la FRV ne peut pas remettre de reçus pour fins d'impôt dans les cas suivants :

- L'achat de billets de tirage
- Des billets d'admission à l'événement
- Des frais d'entrée
- Des biens en nature offerts pour l'activité
- Des commandites
- Des certificats cadeaux remis par l'émetteur du certificat

Cependant, nous pouvons remettre une lettre officielle à vos contributeurs corporatifs et autres sociétés donatrices confirmant leur soutien, qui peut être utilisée comme réclamation pour dépenses d'entreprise.

En cas de doute, contactez-nous !

Vous envisagez organiser un événement pour soutenir la Fondation René-Verrier (FRV) ?



Surtout... soyez responsables svp

Lors d'activités de levée de fonds, la vente et la consommation d'alcool sont généralement des sources de profits. Nous vous encourageons vraiment à être responsables à ce niveau. En tant qu'organisateur, c'est à vous de voir à la consommation responsable de vos invités en limitant l'alcool disponible. Planifier des chauffeurs attitrés ou des taxis pour le retour sont également un excellent moyen de bien clore votre activité. **Aucun profit n'est justifié pour une consommation irresponsable.**

Nous travaillons fort pour notre image. Ces règles sont donc importantes pour nous. Merci de votre compréhension.

À la Fondation René-Verrier, on préfère vous savoir en santé!

Besoin d'idées ?

Voici quelques exemples d'activités de levée de fonds qui ont déjà été organisées par des gens qui souhaitent redonner à la Fondation René-Verrier.

- *Grand dîner aux hot-dogs*
- *Soirée de quilles bénéfice*
- *Souper de grillades sur le barbecue*
- *Vente des paniers de fruits et/ou légumes locaux*
- *Vente de pâtisseries et confiseries faites maison*
- *Vente de garage ou grand marché aux puces estival*
- *Tournoi sportif bénéfice (baseball, volleyball, etc.)*
- *Séances de yoga en plein air*
- *Vente d'œuvres d'art*
- *Soirées thématiques (Casino, des Iles, etc.)*
- *Soirée dansante*
- *Vente d'un livre à colorier*
- *Marchethon.*
- *Défilé de mode*
- *Soirée de filles*
- *Bingo*
- *Exposition de voiture*
- *Vente de garage*

Encore une fois, merci de nous avoir choisis et...

Bonne chance !

Plus plus d'informations contactez-nous

Coordonnatrice aux partenariats et événements

819.477.3044 | coordofrv@fondationreneverrier.com